

CORPORATE EVENT NOTICE: Introduction par offre publique
TENDANCES ECO GROUP
PLACE: Paris
AVIS N°: PAR_20100707_03700_ALT
DATE: 07/07/2010
MARCHÉ: Alternext

A) Admission d'actions et offre au public

Conformément aux articles 1.4, 3.1 et 3.2 des règles d'Alternext, Euronext Paris S.A. a décidé l'admission sur Alternext :

- des **11.100.000 actions existantes** composant le capital de la société TENDANCES ECO GROUP,
- d'un **nombre maximum de 2.400.000 actions nouvelles** à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, **pouvant être porté à un maximum de 2.760.000 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension**,
- d'un **nombre maximum de 414.000 actions existantes cédées** en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation

Un **nombre maximum de 2.400.000 actions nouvelles**, avant exercices éventuels de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'une Offre Globale ("l'Offre") comprenant un Placement Global ("PG") et d'une Offre à Prix Ouvert ("OPO") et admis aux négociations sur Alternext Paris.

- Fourchette de prix indicative : **5,70 EUR - 6,94 EUR**

Clause d'Extension : En fonction de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, le nombre d'actions nouvelles pourra être augmenté de **360.000 actions nouvelles**.

Option de Surallocation : Elle portera sur un nombre maximum de **414.000 actions existantes à céder** par les actionnaires cédants. Cette Option de Surallocation qui permettra de faciliter les opérations de stabilisation, pourra être exercée, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, en une seule fois à tout moment par le Chef de File et Teneur de Livre, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 11 août 2010 (inclus).

Les informations concernant les modalités de l'Offre sont fournies au public comme suit : un prospectus ayant reçu le visa **n°10-220** le 06/07/2010 est disponible sur le site internet de l'émetteur (www.tendanceseco.fr), le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et d'Alternext (www.alternext.com).

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Durée : du 07/07/2010 au 12/07/2010 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres : 2.160.000 actions soit 90% de l'Offre (avant exercice de la Clause d'Extension et hors Option de Surallocation)
Etablissement(s) en charge : Kepler Capital Markets

CARACTERISTIQUES DE L'OPO

Ouvert aux : personnes physiques, investisseurs personnes morales, fonds communs de placement
Durée : du 07/07/2010 au 12/07/2010 à 17h00 (heure de Paris)
Nombres de titres : 240.000 actions soit 10% de l'Offre (avant exercice de la Clause d'Extension et hors Option de Surallocation)

La répartition des actions offertes entre le PG, d'une part, et l'OPO, d'autre part, sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande dans le respect des principes édictés par l'article 315-35 du Règlement général de l'AMF. Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre, hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation et de la Clause d'Extension.

Décomposition des ordres en fonction du nombre de titres demandés :

- ☒ Fractions d'ordre A1 : entre 10 et 300 titres inclus,
- ☒ Fractions d'ordre A2 : au-delà de 300 titres.

Les ordres placés dans l'OPO doivent porter sur un minimum de 10 actions. Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO. Le résultat de l'OPO, ainsi que les conditions de négociation du 19/07/2010, feront l'objet d'un avis publié le 13/07/2010.

Garantie de placement : Le placement des actions ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code du Commerce. Le début des négociations des titres sur Alternext n'interviendra qu'à l'issue du règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Libellé et transmission des ordres : Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 12/07/2010 à 17 heures (heure de Paris) tant pour les souscriptions aux guichets que pour les souscriptions par Internet. Les membres de marché devront saisir **dans SCORE** les ordres de leurs clients au plus tard le 13/07/2010 avant 10h00 (heure de Paris) les dépôts de leurs clients, en utilisant le formulaire disponible. **Aucun dépôt ne pourra être enregistré après l'heure limite.**

Utilisation de l'outil SCORE : Toute demande de nouvel accès devra être adressée à l'équipe Corporate Actions de NYSE Euronext (corporateactions_fr@nyx.com) au plus tard 3 jours de bourse avant la centralisation (soit au plus tard le 08/07/2010). Toute question relative à l'utilisation de SCORE devra de même être adressée à l'équipe Corporate Actions de NYSE Euronext (33 (0)1 49 27 15 10).

Conditions d'exécution des ordres : Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 13/07/2010. Les fractions d'ordre A1 sont prioritaires par rapport aux fractions d'ordre A2. Un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100 % peut être appliqué aux fractions d'ordre A2 pour servir les fractions d'ordre A1. Dans l'hypothèse où le nombre d'actions offertes serait insuffisant pour couvrir les demandes exprimées au titre des fractions d'ordre A1, ces demandes pourront être réduites de manière proportionnelle. Il en est de même s'agissant des fractions d'ordre A2. Dans le cas où l'application des modalités de réduction aboutirait à un nombre non entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : Les opérations de règlement-livraison (R/L) des négociations

du 13/07/2010 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RGV, entre d'une part Société Générale Securities Services (Code Affilié 042) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 16/07/2010. L'ensemble des instructions RGV devra être introduit dans le système au plus tard le 15/07/2010 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 13/07/2010. **Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 13/07/2010 seront annulées.**

B) Nombre de titres admis sur le marché

Le nombre maximum d'actions admises sur Alternext est de **13.860.000 actions**.

C) Admission aux négociations des actions émises par TENDANCES ECO GROUP

Euronext Paris S.A. fait connaître qu'à partir du 13/07/2010, les actions ci-dessous émises par TENDANCES ECO GROUP seront admises aux négociations sur Alternext. **Le début des négociations sur Alternext Paris (en dehors des premiers ordres passés lors de la centralisation) ne s'effectuera que le 19/07/2010.**

Principales caractéristiques des titres admis:

Nombre de titres à admettre:	13.860.000 (maximum)
Valeur nominale:	0,01 EUR
Jouissance:	01/01/2010
Forme des titres:	Nominatif ou au porteur
Listing Sponsor:	Kepler Capital Markets
Service financier:	Société Générale Securities Services 042
Secteur ICB:	0583 - Matériels de production d'énergie renouvelable

Cotation:

Groupe de cotation:	E2	Cotation:	Continuous
Quotité:	1	Devise:	EUR
Unit / %:	Unit	SRD:	Non
Garantie R/L:	Oui	Dépositaire local:	Euroclear France

Libellé:	TENDANCES ECO GRP	Code CFI:	ESVTFN
ISIN:	FR0010915199	Code Euronext:	FR0010915199
Mnémonique:	ALTEG		

Conditions particulières applicables aux ordres de souscription dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS S.A. se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS S.A. se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes

qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

CORPORATE EVENT NOTICE:	Public offer
	TENDANCES ECO GROUP
LOCATION:	Paris
NOTICE:	PAR_20100707_03700_ALT
DATE:	07/07/2010
MARKET:	Alternext

A) Listing of shares and Public Offer

Pursuant to the articles 1.4, 3.1 et 3.2 of the Alternext rules, Euronext Paris S.A. has decided to admit on Alternext :

- **11,100,000 existing shares** representing the outstanding capital of TENDANCES ECO GROUP;
- a maximum of **2,400,000 new shares** by way of public offering, **to be increased to 2,760,000 new shares in case the Extension Option is fully exercised;**
- a maximum of **414,000 existing shares** in case the Over-allotment Option is fully exercised.

A maximum of **2,400,000 new shares**, before exercise of Extension Option and of the Over-allotment Option, will be offered to the public by way of a Global Offering (the "Offer") comprising a Global Placement ("GP") and an Open Price Offer ("OPO"), and admitted to trading on Alternext Paris.

- Price range for the offer: **EUR 5.70 - EUR 6.94**

Extension Option: Depending on the demand, the number of shares offered could be raised by **a maximum of 360,000 new shares**.

Over-allotment Option: Depending on the demand at the IPO and/or during the first month of trading, an over-allotment of at **maximum 414,000 existing shares** will be granted to the underwriters.

Information regarding the terms and conditions of the Offer are provided to the public as follows: a Prospectus with the visa **n°10-220** granted from the Autorité des marchés financiers and published on 06/07/2010 is available on the Internet website of the issuer (www.tendanceseco.fr), the Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) and Alternext (www.alternext.com).

Global Placement procedure

Dates :	From 07/07/2010 to 12/07/2010 at 5:00 pm CET
Number of shares :	2,160,000 shares representing 90% of the Offer (before exercise of the Extension Option and the Over-allotment Option)
Book runner(s) :	Kepler Capital Markets

OPO procedure

Subscription open for:	Retail investors, legal entities and certain UCITS.
Dates:	From 07/07/2010 to 12/07/2010 at 5:00 pm CET
Number of shares:	240,000 shares representing 10% of the Offer (before exercise of the Extension Option and the Over-allotment Option)

Based on demand, and if demand permitting, the numbers of shares allocated to the OPO will be at least equal to 10% of the total number of shares offered (before exercising the Extension Option and the Over-allotment Option). The number of shares offered within the OPO may be increased by shares initially offered in the GP pursuant to and limited to the conditions set up in article 315-35 of the general regulation of the AMF.

Purchase orders can be divided in the following portions:

- A1 order portions : 10 to 300 shares inclusive
- A2 order portions: more than 300 shares

Purchase orders will be placed for a minimum of 10 shares. Orders will be stated in terms of number of shares, without any limitation in price and will be deemed to be stipulated at the OPO price. The result of the OPO as well as opening trading conditions on 19/07/2010 will be announced by Euronext Paris S.A. in a separate corporate event notice to be issued on 13/07/2010.

Guarantee: The issuance of new shares does not constitute an underwriting agreement within the meaning of the article L.225-145 of the French Code de Commerce. Therefore, the trading of the company's shares on Alternext Paris will only begin after the settlement and delivery of new shares has taken place.

Transmission of orders: Client will send their purchase orders to market members by 5:00 pm (CET) on 12/07/2010. Market members will transmit subscription orders of their clients in **SCORE** on 13/07/2010 at 10:00 a.m. (CET) at the latest. **Orders presented after the time limit won't be registered.**

Use of SCORE: Any request for access must be sent to the Corporate Actions Team of NYSE Euronext (corporateactions_fr@nyx.com) at least 3 trading days before the date of centralization (i.e. at the latest on 08/07/2010). For more details about SCORE, please contact the Corporate Actions Team of NYSE Euronext (+33 (0)1 49 27 15 10).

Execution of orders: Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on 13/07/2010 only. Unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO: Settlement/delivery of 13/07/2010 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RGV between Société Générale Securities Services (affiliated 042) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 16/07/2010. All instructions should be entered in the system by 12:00 am (CET) on 15/07/2010. The trading day shown on instructions will be 13/07/2010. **It is specified that, in case of cancellation of the deal, the settlement/delivery operations of trading of 13/07/2010 will be cancelled.**

B) Number of shares listed

After the settlement/delivery of shares and under the condition of "certificat du dépositaire" delivery, the maximum number of shares admitted to listing on Alternext is **13,860,000 shares**.

C) Listing of the shares issued by TENDANCES ECO GROUP

Euronext Paris S.A. announces that, from 13/07/2010, the ordinary shares described below issued by Tendances Eco Group will be listed on Alternext Paris. **The trading of these securities (except the "initial trade" to take place pursuant the centralization of orders as previously described) will take place as from 19/07/2010.**

Main characteristics of the securities to be listed:

Number of securities to be listed:	13,860,000 (maximum)
Nominal value:	EUR 0.01
Dividend due date:	01/01/2010

Form: Bearer or registered
Listing agent: Kepler Capital Markets
Financial service: Société Générale Securities Services 042
ICB sector: 0583 Renewable Energy Equipment

Quotation:

Trading group:	E2	Trading:	Continuous
Lot size:	1	Currency:	EUR
Unit / %:	Unit	DSO:	No
Guarantee:	Yes	Local depository:	Euroclear France

Product name:	TENDANCES ECO GRP	CFI code:	ESVTFN
ISIN:	FR0010915199	Euronext code:	FR0010915199
Symbol:	ALTEG		

Special conditions applicable to orders placed:

- any investor (natural person or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.